



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/43/766
1er novembre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

Quarante-troisième session
Points 23 et 114 de l'ordre du jour

LA SITUATION AU KAMPUCHEA

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1988-1989

Incidences du projet de résolution A/43/L.12 sur le budget-programme

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : Mme Flor Acconciamezza de RODRIGUEZ (Venezuela)

1. A sa 23e séance, le 1er novembre 1988, la Cinquième Commission, en application de l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, a examiné l'état du Secrétaire général (A/C.5/43/23) concernant les incidences du projet de résolution A/43/L.12 sur le budget-programme. Le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a été présenté oralement par son président.
2. Les déclarations et observations faites au cours de l'examen de ce point par la Commission sont consignées dans le compte rendu analytique pertinent (A/C.5/43/SR.23).

DECISION DE LA CINQUIEME COMMISSION

3. La Cinquième Commission a décidé, sans procéder à un vote, d'informer l'Assemblée générale que, si elle adoptait le projet de résolution A/43/L.12, il n'y aurait pas lieu, au stade actuel, d'ouvrir des crédits additionnels ou d'opérer des modifications de programme au titre du budget-programme de l'exercice biennal 1988-1989.
4. Des déclarations expliquant leurs positions ont été faites par les représentants du Viet Nam, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et du Kampuchea démocratique.
